



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

7 décembre 2018

Audience de prestation de serment

**Discours de Jean-François Thony,
procureur général**

Monsieur le premier président,
Mesdames et Messieurs de la cour,
Mesdames et Messieurs les bâtonniers,
Madame la présidente et Madame la directrice de l'école des avocats du grand Ouest (à vérifier),
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de requérir de la cour qu'elle reçoive le serment de 106 nouveaux avocats dans notre ressort. Cette cérémonie est une étape particulièrement importante de votre vie professionnelle et restera gravée dans votre mémoire et dans celle de vos parents et amis qui sont à vos côtés aujourd'hui.

C'est un moment de grande émotion, qui clôture de brillantes études universitaires, à l'issue desquelles vous avez fait ce choix exigeant de la profession d'avocat. Vous avez suivi un enseignement de très haute qualité au sein de l'école des avocats du grand Ouest et le fonctionnement de l'institution judiciaire, que vous avez côtoyée de près lors de vos stages, vous est désormais familier.

Ce serment marque un engagement personnel devant l'institution judiciaire et devant vos pairs, qui seront chargés de veiller à son respect tout au long de votre carrière.

Vous allez jurer d'exercer vos fonctions avec « *dignité, conscience, indépendance, probité et humanité* ». Rassurez-vous, je ne vais pas vous faire un discours sur la signification philosophique de chacune de ces vertus ; d'autres l'auront certainement fait avec plus d'éloquence que moi pendant votre scolarité à l'EDAGO.

Je note simplement que ces valeurs sont très proches des obligations des magistrats telles qu'elles résultent du recueil déontologique du Conseil supérieur de la magistrature : intégrité (probité, loyauté), indépendance, impartialité, légalité, attention à autrui (dignité, écoute de l'autre), discrétion et réserve. Cette similitude est parfaitement normale dans la mesure où nous sommes tous au service d'une même cause, celle de la justice.

La cérémonie de ce jour marque donc votre entrée dans la profession qui vous offrira la chance d'exercer de nombreux métiers : la défense, le conseil, les affaires.

L'avocat est l'une des pierres angulaires du système judiciaire. Il est le premier garant du meilleur accès pour tous au juge.

Etre avocat, c'est s'engager pour le citoyen, qui vous accorde sa confiance en vous donnant mandat de l'assister ou de le représenter, de le défendre, de le conseiller.

Vous devrez être attentif, dans le respect de la loyauté due à votre mandant, à ce que sa parole puisse être comprise et cela vous conduira bien souvent à interpréter sa parole en termes juridiques, mais aussi à devoir modérer ses excès, à jouer un rôle d'apaisement.

Vous aurez également la tâche, parfois ardue, de lui expliquer la décision adoptée, de contribuer, même s'il conteste cette décision et entend exercer un recours à son encontre, à ce qu'il soit néanmoins convaincu de sa légitimité.

Il vous appartiendra également d'évaluer l'intérêt de saisir le juge et de convaincre le cas échéant vos clients de l'utilité d'avoir recours à un mode alternatif de règlement d'un litige. Il faut aussi garder à l'esprit qu'une décision négociée est plus facilement acceptée qu'une décision imposée. En jouant un rôle d'intermédiaire entre les justiciables et les tribunaux, vous participez à la justice du 21ème siècle qui se veut plus simple, plus proche du citoyen et plus efficace.

Etre avocat, c'est également défendre les droits de la défense et les libertés publiques.

Vous allez donc concourir à ce que le procès soit équilibré, équitable mais cette belle mission suppose un investissement sans relâche. La justice ne peut se contenter d'approximations, d'approches superficielles des dossiers. Je suis persuadé, que vous aurez à cœur, et je ne peux que vous y inciter, de vous passionner pour les causes qui vous seront confiées.

Gardez précieusement votre serment en mémoire, il sera votre boussole lors des moments de doute, lors des difficultés qui jalonnent nécessairement votre vie professionnelle.

L'exercice de votre profession vous apportera surtout d'immenses satisfactions, une expérience et un enrichissement personnel certain. Vous devrez vous adapter à une profession en pleine évolution, et participer à l'œuvre de modernisation de la justice, et en cela nous comptons sur votre enthousiasme et votre jeunesse qui sont des atouts précieux.

Dans ce contexte, ne relâchez jamais vos efforts pour proposer au juge des solutions juridiques innovantes. Vous avez une obligation morale à faire « bouger » le droit et à faire évoluer la jurisprudence pour faire avancer la justice.

Ces valeurs essentielles, ces repères, ces limites, au-delà de la variété de leurs métiers, tous les avocats les partagent et doivent s'y référer sans relâche.

C'est dès lors un particulier honneur que de prêter ce serment et je sais que vous en êtes pleinement conscients. L'ampleur des devoirs auxquels il vous oblige est à la mesure de la confiance que l'institution judiciaire et la société toute entière accordent à vos fonctions.

Je m'en voudrais de prolonger mon propos. Je vous adresse donc tous mes vœux de bienvenue et mes plus chaleureuses félicitations pour votre entrée dans cette belle profession.

Monsieur le premier président,
Mesdames et Messieurs de la cour,

Je requiers qu'il soit procédé à la réception par votre cour du serment des 106 nouveaux avocats présentés pour être admis à le prêter par les barreaux de Rennes, de Brest, de Quimper, de Lorient, de Vannes, de Saint-Malo-Dinan, de Saint-Brieuc, de Saint-Nazaire et de Nantes.

Je requiers enfin qu'il me soit donné acte de mes réquisitions et que du tout il soit dressé procès-verbal conformément à la loi.